



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026-03-032-DGS

Nomenclature : 5.1.2

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS



L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, Mme LASSALLE, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, Mme BIRLES, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DIOS, Mme DELAVENNE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. CLAVERIE procuration à Mme DELAVENNE

SECRETARE DE SEANCE : M. MARQUEZ

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
le 22 mars 2026
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire
*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

23/03/2026

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-4 et



L 2122-7-2;

Considérant les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026;

DELIBERE

PROCEDE à l'élection des adjoints

Candidatures:

Liste menée par M. Emmanuel SAUBIETTE

- M. Emmanuel SAUBIETTE
- Mme Aurélie ORDUNA
- M. Alain PERRET
- Mme Isabelle DUFAU
- M. Nicolas DOMET
- Mme Élisabeth MOUNIER
- M. Christophe GARANS
- Mme Cécile TROISVALLETS
- M. Patrick CENDRES

Résultats:

Votants: 33

Bulletins litigieux: 3 blancs et 3 nuls

Suffrages exprimés: 27

Majorité absolue: 14

Ont obtenu:

Liste menée par M. Emmanuel SAUBIETTE : 27 (vingt-sept) voix

PROCLAME adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions les membres de la liste suivante:

Premier adjoint: M. Emmanuel SAUBIETTE

2^{ème} adjoint: Mme Aurélie ORDUNA

3^{ème} adjoint: M. Alain PERRET

4^{ème} adjoint: Mme Isabelle DUFAU

5^{ème} adjoint: M. Nicolas DOMET

6^{ème} adjoint: Mme Élisabeth MOUNIER

7^{ème} adjoint: M. Christophe GARANS

8^{ème} adjoint: Mme Cécile TROISVALLETS

9^{ème} adjoint: M. Patrick CENDRES